

**30 mars 2017**

## **Arrêté du Gouvernement wallon octroyant le renouvellement de 23 agréments de centres de validation des compétences**

Le Gouvernement wallon,

Vu l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, et plus particulièrement les articles 14 à 16;

Vu le décret du 13 novembre 2003 portant assentiment à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 relatif à la validation des compétences dans le champ de la formation professionnelle continue, conclu entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française;

Vu l'avis du Comité directeur du Consortium de validation des compétences du 8 février 2016;

Vu l'avis de la Commission consultative et d'agrément du Consortium de validation des compétences du 22 février 2016;

Sur la proposition de la Ministre de la Formation,

Arrête:

### **Art. 1<sup>er</sup>.**

Les agréments des centres de validation des compétences suivants sont renouvelés, sous réserve de l'octroi du renouvellement d'agrément par les trois parties à l'accord de coopération du 24 juillet 2003, pour une durée de deux ans:

- centre de validation des compétences de l'EPS de Sambreville, audité pour le métier de tôlier industriel par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International, n° dossier 111/170310;
- centre de validation des compétences de l'EPS de Sambreville, audité pour le métier de technicien PC&Réseaux par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International, n° dossier 135/200613;
- AUTOFORM, audité pour le métier de mécanicien d'entretien des voitures particulières et véhicules utilitaires légers par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International, n° dossier 072/030408;
- centre IFAPME de Liège Huy-Waremme, audité pour le métier de jardinier par l'organisme de contrôle BQA SA, n° dossier 127/110511;
- centre IFAPME de Liège Huy-Waremme, audité pour le métier de tuteur en entreprise par l'organisme de contrôle BQA SA, n° dossier 148/080915;
- centre IFAPME de Dinant, audité pour le métier d'installateur électricien résidentiel par l'organisme de contrôle BQA SA, n° dossier 066/140208;
- centre IFAPME de Dinant, audité pour le métier d'aide-comptable par l'organisme de contrôle BQA SA, n° dossier 125/170111;
- centre IFAPME de Dinant, audité pour le métier de tuteur en entreprise par l'organisme de contrôle BQA SA, n° dossier 149/080915;
- centre IFAPME de Mons MBC, audité pour le métier d'ouvrier boulanger pâtissier par l'organisme de contrôle BQA SA, n° dossier 063/050907;
- centre IFAPME de Mons MBC, audité pour le métier de préparateur vendeur en boucherie par l'organisme de contrôle BQA SA, n° dossier 064/050907;
- centre IFAPME de Mons MBC, audité pour le métier de tuteur en entreprise par l'organisme de contrôle BQA SA, n° dossier 147/080915;

- centre IFAPME de Verviers, audité pour le métier de poseur de fermetures menuisées par l'organisme de contrôle BQA SA, n° dossier 100/040909;
- centre IFAPME de Verviers, audité pour le métier de plafonneur par l'organisme de contrôle BQA SA, n° dossier 110/180110;
- le FOREm - Centre de formation du Brabant wallon, audité pour le métier d'ouvrier de voirie par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International, n° dossier 140/090514;
- le FOREm - Centre de formation du Brabant wallon, audité pour le métier de peintre en bâtiment par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International, n° dossier 071/060910;
- FOREm Formation Centre de Charleroi, audité pour le métier d'employé administratif par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International, n° dossier 049/050307;
- le FOREm - Centre de formation Corail, audité pour le métier de technicien PC&Réseaux par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International, n° dossier 103/140110;
- FOREm Formation Centre de Mouscron audité pour le métier d'opérateur call center par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International, n° dossier 051/080507;
- le FOREm - Centre de formation de Saint-Servais, audité pour le métier d'aide-ménagère par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International, n° dossier 097/040909;
- centre de compétence FOREm - Pigments, audité pour le métier de peintre industriel par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International, n° dossier 055/070607;
- centre de compétence Technobel, audité pour le métier de technicien PC&Réseaux par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International, n° dossier 105/140110;
- centre de compétence Technocité, audité pour le métier de technicien PC&Réseaux par l'organisme de contrôle AIB Vinçotte International, n° dossier 104/140110;
- centre de compétence Technocampus, audité pour le métier de mécanicien automatique par l'organisme de contrôle BCCA, n° dossier 106/140110.

**Art. 2.**

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

La durée d'agrément de deux ans ne commence à courir qu'à partir du jour où les trois parties contractantes à l'accord de coopération du 24 juillet 2003 ont chacune pris une décision d'octroi de renouvellement d'agrément.

**Art. 3.**

Le Gouvernement wallon charge la Ministre de la Formation de l'exécution de la présente décision.

Namur, le 30 mars 2017.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

La Ministre de l'Emploi et de la Formation,

E. TILLIEUX